

L'an deux mil vingt-deux et le seize décembre, à 19 h 00 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles COUTURE, Maire.

Absents excusés : LOCHE Benoît, SALLET Marie, CUPILLARD Hélène, THIBAUT Céline, CONVERSET Félicie.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mr le Maire propose d'ajouter un point, à savoir la signature du renouvellement de la convention avec l'ADACL pour l'instruction des dossiers d'urbanisme. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Le compte-rendu du 24 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

I - INFORMATIONS DIVERSES

1. Communauté de communes Chalosse Tursan.

P.L.U.i : Les documents relatifs à la réunion du 9 décembre sont communiqués aux membres du conseil municipal.

2. S.I.V.U. des écoles du Tursan.

a. Tarifs cantine scolaire 2023. Au vu de l'augmentation du coût des repas pour le SIVU, le prix est porté à 3,50 € au lieu de 3,10 €. Une étude sera faite pour la mise en place éventuelle d'un tarif social pour la rentrée 2023.

b. Ressources humaines. Suite au départ à la retraite de Mme Christine DUCOUSSO au 1^{er} mars 2023, des modifications sont à prévoir. Par contre, au lieu d'embaucher un agent poste pour poste, on privilégiera l'augmentation de la durée hebdomadaire de l'agent à temps non complet et on reverra les fiches de poste des différents agents.

II - POINT ÉTUDES ET TRAVAUX

1. Petites villes de demain. La convention-cadre devrait être signée en janvier/février.

2. Etudes.

a. Ancien hôtel-restaurant. Comme prévu, le 01/12 a eu lieu une visite du site avec Vitalandes (La Foncière) et des membres d'un bureau d'études. Le rendu sera communiqué courant janvier.

b. Ilots « ancienne caserne » et « Ducouso ». Lors de la réunion du 07/12, Domofrance a confirmé son intérêt pour ces 2 sites avec du locatif pour l'îlot « ancienne caserne » et de l'accession à la propriété pour l'îlot « Ducouso ». Suite à un débat très intéressant, Mr le Maire rappelle qu'aucun engagement n'a été pris de la part de la commune pour l'acquisition du terrain « Ducouso » et que si un particulier a un projet, il devra, bien sûr, respecter la réglementation (permis d'aménager, ...) et l'esprit du PLUi (taille des parcelles,...).

3. Travaux

a. Eglise. Toutes les subventions accordées (Etat, Région et Département) ont été versées.

b. Dojo et centrale solaire. L'ouverture des plis a eu lieu le 28/11. Une satisfaction : de nombreuses entreprises ont répondu. Par contre, le montant des offres dépasse d'environ 35 000 € l'estimatif de l'avant-projet détaillé. Heureusement, inversement à la Préfecture pour la D.E.T.R, le Conseil Départemental a accepté de fixer le montant de la subvention sur l'estimation du DCE, la plus élevée, soit

28 000 € accordés de plus qu'initialement. Ce qui fait, qu'au global, on irait vers un dépassement d'environ 10 000 €. L'architecte doit prendre contact avec les entreprises retenues et en relancer certaines, principalement pour le lot 15 « centrale photovoltaïque ». D'autre part, contrairement à ce qui était prévu, les travaux ne commenceront que début septembre, après la saison d'ouverture de la piscine et devrait se terminer en mai 2024.

c. Voirie.

- Rue Jean Moulin et allée du Vert Galant. Travaux terminés. Il reste les plantations et les marquages des places de stationnement et un passage piétons.
- Coussins berlinois, route de Castelnau. En attente du devis et des conseils de l'UTD.
- Zone bleue sur la place de l'Hôtel de Ville. A priori, pour l'instant, elle atteint son objectif car le matin de nombreuses places de stationnement sont libres. Il faudra quand même continuer à être vigilant.

d. Chauffe-eau du hall des sports. Une expertise a été faite le 20/12. Aux dires de l'expert, il devrait y avoir une participation de l'assurance vu l'état de l'appareil. En attendant, il sera remplacé au plus vite.

e. Bouquinerie.

- Remplacement des volets. Un devis est présenté. Il est accepté à l'unanimité.
- Mr le Maire propose d'effectuer d'autres travaux, peinture notamment et de constituer un dossier pour une demande de subvention.

f. SYDEC. Réunion à prévoir pour déterminer les travaux à réaliser en 2023 : enfouissement réseaux rue Naz de Guit, Montmartre,...

g. Nouvelle STEP.

- Modification du règlement. Lors de l'assemblée générale le 15/12/2022, le Comité du Syndicat des Eaux a voté une modification du règlement relatif à la participation financière du syndicat aux travaux d'investissement en assainissement (extension ou création de réseau d'assainissement collectif ou de stations d'épuration et travaux de réhabilitation de stations d'épuration). Dorénavant, la participation du SEMT sera de 20 %. Pour une structure qui en a la compétence et qui sera donc maître-d'ouvrage, cela semble fort peu. Les 80 % restants seront donc financés par les subventions et la commune bénéficiaire de l'investissement. Seul, Dominique ARRAGON, le délégué de Geaune a voté contre. Mr le Maire souligne que, dans tous les cas de figure, la participation de la commune de Geaune ne sera pas plus élevée que celle du SEMT, soit maximum 20 %.
- Délocalisation du siège social. Lors de cette même réunion, le Président du Syndicat a évoqué très

rapidement ce projet. Une intervention de Dominique ARRAGON à ce sujet aurait été malvenue à ce moment-là. Mr le Maire propose donc d'envoyer à tous les maires et conseils municipaux des communes adhérentes au syndicat un courrier rappelant les différentes entrevues commune de Geaune/Syndicat et notre motion. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

III - PARC LOCATIF COMMUNAL

Par un courrier du 24/11/2022, le Conseil Départemental nous a informé qu'il n'était pas intéressé par l'acquisition du logement 50 route de Samadet. Il maintient le bail actuel jusqu'en août 2025.

Comme prévu, le géomètre est passé le 19/12 et a effectué le bornage et la division de parcelle.

IV - FINANCES

1. Chèques cadeaux. Ils seront reconduits à la même hauteur qu'en 2021.
2. Tarifs 2023. Réunion fixée au 17/01/2023 à 19h00.

V - RENOUELEMENT D'ADHESION AU SERVICE APPLICATION DU DROIT DES SOLS DE L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'AIDE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

Par délibération du conseil municipal n° DEL-11-2016-07 en date du 28 novembre 2016, Mr le maire a été autorisé à signer une convention avec l'ADACL pour l'instruction des demandes d'Autorisation d'Occupation des Sols à partir du 01/01/2017 et pour une durée de 3 ans. Celle-ci a été renouvelée pour les exercices 2020 à 2022. Considérant la qualité du service rendu, et vu les termes de la nouvelle convention, Mr le Maire propose au conseil municipal de renouveler son adhésion à ce service pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Accord à l'unanimité.

VI - MANIFESTATIONS PASSÉES ET À VENIR

1. Marché de Noël. Bilan mitigé mais globalement positif. Félicitations aux organisatrices.
2. Repas des Aînés. Repas excellent et moment toujours aussi convivial, agréable avec cette année une nombreuse participation ; tout le monde était ravi.
3. Halle'Ternative. Du monde pour la découverte de ce nouveau centre d'intérêt dans notre bastide. Bravo et merci aux initiateurs(trices) de ce très beau projet qui va venir s'insérer dans le futur Chemin de la Vigne.
4. Vœux. Fixés au 14/01/2023. Réunion de préparation mercredi 04/01 à 19h00.

VII - DIVERS

L'assemblée générale du Comité des Fêtes a eu lieu le dimanche 11/12. La Présidente a démissionné, 4 nouveaux membres sont rentrés au bureau et le nouveau président est Jean-Louis COURBACIER.

La séance est levée à 20h30.

Ont signé au registre :

COUTURE Gilles

LACOSTE Gilles

FLOUS Pierre

ARRAGON Dominique

DUFAU Sandrine

SERRES Frédéric

BAILLET Jean-Michel

DARZACQ Christophe

LOCHE Benoît Excusé

PLAÏÑO David

SALLET Marie Excusée

CUPILLARD Hélène Excusée

THIBAUT Céline Excusée

DATOLA Murielle

CONVERSET Félicie Excusée